

## Compte rendu

### Commission labellisation des CLE

le 24 mai 2017 à la DRJSCS

#### Présents :

- Hervé BRUANDET – Responsable du pôle sport de la DRJSCS
- Jacques PELE – Conseil départemental du 22
- Serge GROT – CDOS 22
- Jean-Paul CANAUD – CDOS 29
- Marcel DULONG – CDOS 35
- Jean-François MEAUDE – CDOS 56
- Sophie CHA – Médecin DRJSCS
- Thierry BOULONNOIS – Professeur de Sport DRJSCS

#### Absent :

- CROS
- Conseil départemental du Finistère
- Conseil départemental du Morbihan

#### 1) Etude des structures CLE pour cette saison :

Un tableau (en pièce jointe) est présenté à tous les membres de la commission, sur ce document nous retrouvons l'ensemble des données qui vont permettre à la commission de statuer sur les structures. Une explication est faite sur les différentes colonnes et les axes qui nous paraissent importants afin d'avoir une bonne lecture du tableau.

Sur les 55 CLE inscrits :

- 50 structures ont présenté un dossier complet et une liste de sportifs, 5 n'ont présenté aucun document;

Sur les 50 dossiers retenus :

- 20 disciplines sportives sont concernées ;
- 797 sportifs sont inscrits cette année ;
- Nous trouvons : 15 CLE dans le 29, 11 CLE dans le 56, 9 CLE dans le 22 et 15 CLE dans le 35 ;
- 27 CLE peuvent faire valoir d'être reconnus par le rectorat comme section sportive scolaire passerelle ;
- Pour la saison dernière 36 sportifs sont entrés en pôle espoir et/ou ont intégré une liste de sportifs espoir ou SHN du ministère ;
- 8 sportifs ont intégré une équipe de France ;
- Une étude a été menée sur 4 ans, elle nous montre que sur les 50 CLE inscrits, 30 structures font de l'accès au haut niveau au moins deux années sur quatre voire plus et 20 structures ne font que de l'accès régional (voir colonne : profil sur l'olympiade 2012-2016) ;
- Pour cette saison sur les 50 CLE, 29 ont été évalués par la DRJSCS et un représentant du conseil départemental (si disponible).

**Après étude individuelle des structures, la commission valide les 50 CLE.**

## **2) L'évolution du cahier des charges :**

"Entraîneur, rôle et mission" : il est demandé de bien vérifier les diplômes des entraîneurs et de se rapprocher des cadres de la discipline pour vérifier le niveau de compétence de ces personnes.

"Catégorie d'âge": si l'âge minimum ne change pas, 9 ans, il n'est pas souhaitable de voir des sportifs inscrits en étude post bac. Il est recommandé de respecter les âges d'entrée en pôle espoir afin de respecter la logique de complémentarité des structures.

"Suivi des sportifs" : il est rappelé que l'on doit avoir au minimum deux séances d'une heure trente par semaine.

"Suivi médical" : Mme Sophie CHA, médecin de la DRJSCS, fait un point sur la visite médicale obligatoire pour les sportifs entrants en CLE et tout en préconisant cette visite dans un CMS. Elle propose pour des cas bien spécifiques d'autoriser cette visite chez un médecin du sport avec pour obligation de respecter le protocole de visite inscrit sur la fiche médicale à l'entrée en CLE et de non contre-indication à la pratique sportive de compétition (pièce jointe).

## **3) Dossier de fonctionnement CLE :**

Pour la rentrée prochaine, il sera demandé dans ce dossier le budget réalisé de la saison N-1, cela permettra d'avoir une vision plus exacte des dépenses du CLE et de l'utilisation des aides accordées (en pièce jointe, nouveau dossier de fonctionnement).

## **4) Aide financière de la DRJSCS :**

Suite à l'étude du profil des CLE sur la dernière olympiade, il est proposé que les CLE qui sont :

- dans l'accès au haut niveau reçoivent une aide de 3 600 € de la part de la DRJSCS ;
- dans l'accès au sport régional reçoivent une aide de 3 200 € de la part de la DRJSCS.

Cette évaluation se fera tous les ans et portera sur les résultats des 4 dernières années. Pour être AHN, la structure doit pendant cette période avoir formé des sportifs listés ou entrant en pôle espoir durant deux années sur quatre.

Cette différenciation de l'aide est pour promouvoir les structures qui font de l'accès au haut niveau et redonner des moyens de fonctionnement (+ 400€) pour cette nouvelle olympiade. L'aide globale de la DRJSCS est cette saison de 172 000 € (l'année dernière : 164 700 €) soit une augmentation de 7 300 €.

La DRJSCS se félicite de la pérennité de ces structures et veut relancer cette dynamique des CLE à travers les projets sportifs territoriaux des disciplines sportives, inclure le fonctionnement et le suivi des CLE dans les missions des équipes techniques régionales.